

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

PROCÈS-VERBAL

DATE : Vendredi 5 mai 2017

HEURE : 13 h 30

LIEU : Palais des congrès de Montréal
1001, place Jean-Paul-Riopelle
Montréal – *Salle 511*

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président, docteur Charles Bernard, souhaite la bienvenue à tous.

Le président constate que le nombre de médecins présents assure le quorum et déclare l'assemblée générale annuelle dûment constituée. Il s'assure ensuite que les membres de l'assemblée ont bien reçu séance tenante le rapport annuel 2016-2017 préliminaire ainsi que le rapport des auditeurs au 31 mars 2017.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président demande l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du 5 mai 2017.

ATTENDU QU'un avis de convocation a été adressé à tous les membres inscrits au tableau du Collège des médecins du Québec le 23 mars 2017;

ATTENDU QUE l'avis de convocation contenait une proposition d'ordre du jour pour l'assemblée générale annuelle 2017;

Il est proposé par la docteure Francine Mathieu-Millaire, appuyé par le docteur Marcel Reny,

AGA-17-01

d'adopter tel que proposé l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du 5 mai 2017.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 6 MAI 2016

Il est proposé par le docteur André Jacques, appuyé par le docteur Tony Blair,

AGA-17-02

d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 6 mai 2016.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conseil d'administration

Le docteur Bernard présente les membres du comité exécutif ainsi que le secrétaire de l'ordre :

- Docteur Charles Bernard, président;
- Docteure Julie Lajeunesse, vice-présidente;
- Docteur Martin Laliberté;
- Docteur Yves Langlois;
- Madame Suzanne Lalonde, représentante du public;
- Docteur Yves Robert, secrétaire de l'ordre.

Le docteur Bernard mentionne les changements à la composition du Conseil d'administration du Collège des médecins du Québec à la suite des élections tenues dans les régions hors Montréal à l'automne 2016.

Ont été élus :

- Docteur Christian Carrier, hémato-oncologue – Mauricie, Centre-du-Québec;
- Docteur Paul Grand'Maison, médecin de famille – Estrie;
- Docteur Guy Morissette, médecin de famille – Outaouais, Abitibi-Témiscamingue;
- Docteur Alain Naud, médecin de famille – Québec;
- Docteur Richard Rouleau, médecin de famille – Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine.

Ont été réélus :

- Docteur Charles Bernard, médecin de famille – Québec;
- Docteur Jean-Pierre Boucher, médecin de famille – Lanaudière, Laurentides;
- Docteur Luc Dallaire, médecin de famille – Chaudière-Appalaches;
- Docteur Mauril Gaudreault, médecin de famille – Saguenay, Lac-Saint-Jean, Côte-Nord et Nord-du-Québec;
- Docteur Yves Langlois, médecin de famille – Montérégie.

Le docteur Bernard ajoute que le Conseil d'administration a également accueilli trois nouveaux membres :

- Monsieur Daniel Hébert, nommé pour un premier mandat par l'Office des professions du Québec;
- Madame Suzanne Lalonde a été renommée par l'Office des professions pour un deuxième mandat de quatre ans.
- Docteure Véronique Phan Cong, pédiatre-néphrologue, région de Montréal;
- Docteur Matthieu Touchette, vice-doyen aux études médicales postdoctorales, Université de Sherbrooke – membre nommé par les facultés de médecine;

L'équipe

Le docteur Bernard rapporte que le Conseil d'administration a confirmé 5 nominations.

Trois postes de syndique adjointe à la Direction des enquêtes :

- Docteure Anne-Marie Houle;
- Docteure Suzanne Mailly;
- Docteure Louise Quesnel.

Deux postes d'inspecteur à la Direction de l'amélioration de l'exercice :

- Docteur Anas Nseir;
- Docteure Marie-France Pelland.

Le Conseil d'administration et le comité exécutif ont aussi renouvelé des mandats, indique le docteur Bernard :

Direction générale :

- Docteur Jean-Bernard Trudeau, secrétaire adjoint.

Direction de l'amélioration de l'exercice :

- Docteur Marc Billard, directeur adjoint;
- Docteure Manon Poirier, inspectrice;
- Docteure Monique Robert, inspectrice.

Direction des enquêtes :

- Docteur Michel W. Bichai, directeur adjoint;
- Docteur Louis Prévost, syndic adjoint.

Direction des services administratifs :

- Monsieur Serge Joly, directeur.

Comités et groupes de travail

Le président note que certains comités et groupes de travail ont terminé leur mandat. Il énumère les documents qui ont été publiés au cours de l'année ainsi que les mémoires et commentaires transmis à l'Assemblée nationale.

Guides d'exercice et lignes directrices :

- Le guide *Rôle et responsabilités de l'apprenant et du superviseur*;
- Le guide d'exercice *La sédation palliative en fin de vie*;
- Le guide d'exercice *Les ordonnances individuelles faites par un médecin*;
- Les lignes directrices *Utilisation de l'échographie à l'urgence*.

Collaborations interprofessionnelles :

- *Apnée obstructive du sommeil — Information pour le patient avisé*, publication conjointe avec l'Ordre des dentistes du Québec et l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec;
- *Expertises professionnelles adaptées aux besoins des personnes hébergées en CHSLD — Collaboration interprofessionnelle*;
- *Guide de rédaction d'une ordonnance collective de contraception hormonale et de stérilet*, une publication conjointe avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, l'Ordre des pharmaciens du Québec et l'Institut national de santé publique.

Rapports et avis de groupes de travail :

- Avis du groupe de travail en éthique clinique, *Sédation palliative continue en soins intensifs : du raisonnement clinique à la déclaration au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens*;
- Rapport du groupe de travail sur la médecine esthétique;
- *Volet postdoctoral du projet sur l'Avenir de l'éducation médicale au Canada* un document publié conjointement par l'Association des facultés de médecine du Canada, le Collège des médecins de famille du Canada, le Collège des médecins du Québec et le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

Mémoires et commentaires transmis à l'Assemblée nationale :

- Mémoire présenté à la Commission de la santé et des services sociaux sur le projet de loi n° 92, *Loi visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec et modifiant diverses dispositions législatives*, le 27 avril 2016;
- Mémoire présenté à la Commission des institutions sur le projet de loi n° 98, *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel*, le 7 septembre 2016;
- Commentaires transmis à la Commission des relations avec les citoyens sur le projet de loi n° 115, *Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité*, le 9 janvier 2017;
- Mémoire présenté à la Commission de la santé et des services sociaux sur le projet de loi n° 118, *Loi sur les laboratoires médicaux, les centres de services orthopédiques et les centres de physiologie respiratoire exploités par une entité autre qu'un établissement de santé et de services sociaux*, le 25 janvier 2017;
- Mémoire présenté à la Commission de la santé et des services sociaux sur le projet de loi n° 130, *Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux*, le 7 février 2017.

Comités et groupes de travail dont le mandat est terminé :

- Comité de transplantation;
- Comité de vigie interordres Ordre des pharmaciens du Québec – CMQ créé suite à l'adoption de règlements découlant de la *Loi modifiant la Loi sur la pharmacie* et du *Règlement sur certaines activités qui peuvent être exercées par un pharmacien*;
- Groupe de travail sur l'échographie ciblée à l'urgence;
- Groupe de travail sur la médecine esthétique;
- Groupe de travail responsable de la rédaction du guide spécifique aux ordonnances collectives.

Comités et groupes de travail dont le mandat n'est pas terminé

Le président informe l'assemblée des comités et groupes de travail dont le mandat n'est pas terminé :

- Groupe de travail sur les activités de procréation médicalement assistée;
- Groupe de travail sur les lignes directrices visant l'utilisation de l'échographie par des non-radiologistes pour l'ensemble des indications médicales autres que les soins d'urgence et les soins intensifs;
- Groupe de travail sur les lignes directrices en évaluation des troubles cognitifs chez les médecins;
- Groupe de travail sur le triage (à l'urgence et en clinique sans rendez-vous);
- Groupe de travail sur la mise à jour du *Règlement sur les dossiers, les lieux d'exercice et la cessation d'exercice d'un médecin*.

Nouveaux comités et groupes de travail

Le docteur Bernard énumère les nouveaux comités et groupes de travail :

- Comité mixte CMQ – Ordre des dentistes du Québec;
- Comité mixte CMQ – Ordre des sages-femmes du Québec;
- Groupe de travail sur la formation et les normes en médecine esthétique;
- Groupe de travail sur la mise à jour du *Règlement sur les causes, conditions et formalités de délivrance et de révocation de l'immatriculation en médecine*;
- Groupe de travail sur la mise à jour du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle du Collège des médecins du Québec*.

Autres comités et groupes de travail :

- Comité directeur sur les activités médicales partageables;
- Comité éditorial ALDO;
- Comité d'éthique à la recherche;
- Comité externe aviseur sur les services préhospitaliers d'urgence;
- Comité mixte CMQ – Ordre des pharmaciens du Québec;
- Comité de périnatalité;
- Comité de vigie interordres Ordre des infirmières et infirmiers du Québec – CMQ;
- Groupe de travail en éthique clinique.

Rencontres

Le président rapporte plus de 120 rencontres avec différents partenaires :

- Présidents d'ordres professionnels;
- Présidents des fédérations, d'associations médicales et d'organismes provinciaux;
- Ministre de la Justice, ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre responsable de l'accès à l'information;
- Doyens de facultés de médecine;
- Président de l'Office des professions du Québec (OPQ);
- Présidente du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ);
- Président-directeur général de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Il rapporte également plusieurs rencontres avec des représentants de divers organismes.

Médias et communications

Le docteur Bernard signale ses activités de communication :

- 3 conférences de presse : plan québécois sur les opioïdes; publication du guide à l'intention des personnes atteintes d'apnée obstructive du sommeil; rapport du groupe de travail sur la médecine esthétique;
- 14 communiqués de presse;
- 197 entrevues;
- 784 demandes d'information;
- 30 infolettres;
- Édition 2016 de la publication *L'essentiel*.

Remerciements

Le président conclut son rapport en remerciant les membres du Conseil d'administration, du comité exécutif, le personnel et les directeurs du Collège, les docteurs Anne-Marie MacLellan, Steven Lapointe, Ernest Prigent, maître Christian Gauvin et monsieur Serge Joly ainsi que les docteurs Yves Robert, Jean-Bernard Trudeau et Pauline Gref de la Direction générale. Il souligne la qualité du travail de tous les médecins, partenaires du Collège, qui participent et collaborent aux activités, aux différents travaux des comités et groupes de travail en agissant à titre d'experts. Enfin, il adresse un merci tout particulier à tous les médecins du Québec pour la qualité de leur travail et leur dévouement auprès des patients au quotidien.

Reçu pour information.

RAPPORTS DES COMITÉS

Le docteur Bernard présente les faits saillants des rapports d'activités des divers comités pour l'exercice 2016-2017.

Direction des études médicales (DEM) — Docteure Anne-Marie MacLellan, directrice

Comité d'admission à l'exercice (CAE) — Docteur Jean-Pierre Boucher, président

Délivrance :

- 872 permis :
 - 800 permis réguliers;
 - 34 permis temporaires;
 - 17 permis restrictifs;
 - 21 permis en vertu de l'ARM (entente France-Québec).
- 1494 certificats de spécialistes :
 - 407 certificats en médecine de famille;
 - 1087 certificats dans les autres spécialités comprenant 433 demandes de reconnaissance dans 6 nouvelles spécialités :
 - Endocrinologie gynécologique de la reproduction et de l'infertilité;
 - Gériopsychiatrie;
 - Médecine interne générale;
 - Pédiatrie du développement;
 - Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent;
 - Psychiatrie légale.
- 1522 immatriculations;
- 4215 cartes de stages;
- 2359 certificats de conduite professionnelle.

ALDO-Québec :

- 930 candidats ont participé à l'activité ALDO-Québec touchant aux aspects légaux, déontologiques et organisationnels de la pratique médicale au Québec.

Le docteur Bernard remercie les docteurs Yves Robert et Ernest Prigent qui donnent cette formation.

Comité des études médicales et de l'agrément (CEMA) – Docteure Véronique Phan Cong, présidente

Sujets discutés :

- Réforme de l'agrément postdoctoral;
- Portail du système de gestion d'agrément;
- Jalons et approche par compétences.

Direction de l'amélioration de l'exercice (DAE) — Docteur Ernest Prigent, directeur

Comité d'inspection professionnelle (CIP) — Docteure Josée Courchesne, présidente

Surveillance de l'exercice selon 3 niveaux :

- Niveau 1 – à distance, par intermédiaire;
- Niveau 2 – informations minimales;
- Niveau 3 – personnalisée et spécifique.

Niveau 1 – 4 937 médecins :

- Supervision des conseils des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) dans les établissements;
- Total des médecins actifs dans les CMDP visités;
- Indicateurs si accès aux banques de données.

Niveau 2 – 1 141 médecins :

- Programmes avec questionnaire abrégé :
 - Diplômés de plus de 35 ans de pratique (70/2);
 - Médecins de 60 ans.
- Visites de services spécifiques en établissements;
- Visites individuelles annulées.

Niveau 3 – 207 médecins :

- Visites individuelles :
 - 67 tutorats recommandés;
 - 28 stages sans limitation recommandés;
 - 20 stages avec limitation recommandés.

Comité de développement professionnel continu (DPC) — Docteur Luc Dallaire, président

- Participation de 725 médecins aux activités ciblées :
 - 570 à des ateliers;
 - 2 à des entrevues orales structurées (activités d'évaluation);
 - 88 à des tutorats (activités de remédiation);
 - 65 à des stages (activités de remédiation).

Direction des enquêtes (DE) — Docteur Steven Lapointe, syndic et directeur

Rapport du Syndic :

- 5 010 demandes réparties comme suit :
 - 2 754 demandes d'enquêtes;
 - 2 179 services-conseils (médecins et public);
 - 77 conciliations de compte.

- 2 754 demandes d'enquête :
 - 1 202 dossiers d'enquête;
 - 503 dossiers clos, car demandes non recevables;
 - 509 signalements informatifs;
 - 540 interventions ou assistance.

Conclusion de dossiers d'enquêtes fermés pendant l'année :

- 1 202 dossiers d'enquêtes conclus au total :
 - 564 problèmes retenus (50 dossiers avec décision de porter plainte et 514 dossiers avec décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline);
 - 597 problèmes non retenus;
 - 36 abandons de l'enquête (retraite, décès, démission, radiation, etc.);
 - 5 dossiers réglés par la conciliation du syndic.

Interventions non disciplinaires du Syndic :

- 776 interventions non disciplinaires au total :
 - 530 remarques et recommandations adressées au médecin;
 - 106 dossiers référés pour une inspection professionnelle;
 - 65 engagements volontaires;
 - 44 activités de perfectionnement;
 - 17 recommandations adressées à un CMDP;
 - 6 inscriptions au Programme de suivi administratif pour des médecins ayant des problèmes de santé;
 - 1 médecin référé pour une entrevue orale structurée (EOS);
 - 7 autres interventions (données non disponibles).

Rapport des activités de conciliation et d'arbitrage des comptes en 2016-2017 :

- 77 demandes reçues;
- 77 dossiers conclus :
 - 10 demandes non recevables pour non-respect du délai;
 - 6 retraits de la demande après explications;
 - 57 conciliations ayant conduit à une entente;
 - 4 conciliations n'ayant pas conduit à une entente.

Rapport des dossiers en lien avec le *Règlement sur les modalités de contrôle des personnes effectuant un stage de formation* :

- Aucune suspension de la carte de stage (art. 8.6) et aucun engagement de participer à un programme de suivi administratif (art. 8.4);
- 1 retrait de la carte de stage (art. 8.6);
- Aucun abandon de formation après intention de retrait de la carte de stage (art. 8.6).

Direction des services juridiques (DSJ) — Maître Christian Gauvin, directeur

Conseil de discipline — Maître Marie-Josée Corriveau, présidente en chef, Bureau des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels

- 63 décisions rendues, dont les principaux motifs sont :
 - Défaut de faire les examens ou les consultations requis préalablement à l'établissement d'un diagnostic ou d'élaborer son diagnostic avec la plus grande attention;
 - Non-respect du libre choix du patient;
 - Inconduite de nature sexuelle;
 - Omission de procéder à une évaluation médicale adéquate;
 - Non-conformité dans la tenue du dossier médical;

- Acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession médicale;
- Contenu inadéquat d'une expertise ou d'un témoignage;
- Défaut de consulter ou référer à un confrère ou à un spécialiste;
- Actes intempestifs ou contraires aux données actuelles de la science médicale;
- Défaut d'assurer la prise en charge et le suivi adéquats;
- Débordement de champ de compétence;
- Violation du secret professionnel;
- Prescription intempestive;
- État incompatible avec l'exercice de la profession;
- Entrave au travail d'un officier du CMQ;
- Conduite répréhensible envers un patient;
- Faux renseignements et certificat de complaisance;
- Refus de donner accessibilité au dossier d'un patient;
- Non-disponibilité ou diligence devant une urgence.

Comité de révision — Docteur Mauril Gaudreault, président

Faits saillants :

- 248 demandes de révision reçues;
- 270 avis rendus.

Reçu pour information.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE

Le docteur Bernard invite le docteur Robert à faire son rapport de secrétaire.

Le docteur Robert présente son rapport 2016-2017 sous le thème *Repartir* inspiré par le déménagement du siège social dans de nouveaux espaces qui permettront au Collège, pour de nombreuses années, de poursuivre son mandat et aussi inspiré par de nouveaux enjeux ainsi que par l'évolution d'anciens dossiers.

Voici le résumé des principaux dossiers :

L'usage des opioïdes

L'usage abusif des opioïdes est non seulement un dossier prioritaire pour le Collège, mais aussi pour les autres collèges canadiens. Cette question est le thème choisi par la Fédération des ordres de médecins du Canada pour sa réunion annuelle qui se tiendra en juin 2017 à Winnipeg.

De plus, le Collège mettra à jour ses lignes directrices sur la douleur chronique et produira un nouveau guide sur le traitement de la douleur aiguë.

Les modifications à la gouvernance du Collège

L'adoption du projet de loi n° 98, *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel*, est présentement à l'étude à l'Assemblée nationale. Si ce projet de loi est adopté tel quel, l'organisation de la gouvernance du Collège sera modifiée de façon importante, notamment par une réduction du nombre d'administrateurs au Conseil d'administration qui passerait de 28 à 15 membres, ainsi que par des changements au niveau de la présidence et de la Direction générale.

L'aide médicale à mourir

L'aide médicale à mourir est un dossier qui évolue rapidement. En 2016, le Collège a dû faire une mise à jour du guide d'exercice sur l'aide médicale à mourir afin de concilier la loi québécoise et la loi fédérale, *Loi modifiant le Code criminel et apportant des modifications connexes à d'autres lois (aide médicale à mourir)*.

En outre, afin de respecter le mandat confié au Collège par la *Loi concernant les soins de fin de vie*, nous avons créé un comité interne responsable de la révision des déclarations d'aide médicale à mourir faites hors établissement, du suivi des déclarations et des signalements transmis par la Commission sur les soins de fin de vie de même que de la surveillance de la sédation palliative continue.

La périnatalité

Les données provenant de la surveillance des indicateurs en périnatalité sont requises en vertu de la *Loi sur la santé publique* ainsi que par le directeur national de santé publique. Pour pallier le manque de données et d'informations dans ce domaine, nous avons réactivé les activités du comité de périnatalité dont le mandat est, entre autres, de réviser systématiquement tous les décès problématiques et d'évaluer la mortalité maternelle.

Le rôle du médecin de famille

Nous avons traduit et diffusé dans tout le Canada notre énoncé de position sur le rôle du médecin de famille, *Une première ligne forte de l'expertise du médecin de famille*. Ce document a été très bien accueilli par le Collège canadien des médecins de famille et inspire actuellement nos collègues, les facultés de médecine et les départements de médecine de famille avec l'espoir de développer, de maintenir et de soutenir cette spécialité essentielle.

Repartir avec de nouvelles façons de faire

La collaboration interprofessionnelle

La collaboration interprofessionnelle est une priorité pour le Collège. Nous avons créé dans la dernière année de nouveaux comités conjoints avec, entre autres, les sages-femmes et les dentistes. Le principal objectif de ces comités est de favoriser le dialogue entre les ordres professionnels sur des enjeux d'intérêt commun.

Les dossiers médicaux électroniques (DME) et les communications électroniques

Un groupe de travail a révisé le *Règlement sur les dossiers, les lieux d'exercice et la cessation d'exercice d'un médecin* et des normes seront éventuellement établies afin que tous les dossiers médicaux soient constitués sur support électronique (DME). Tous les intervenants, non seulement les médecins, mais aussi les infirmières, les travailleurs sociaux, les psychologues et autres professionnels pourront y inscrire leurs observations, recommandations et commentaires mettant ainsi en lumière la contribution de chacun dans les résultats du traitement au niveau du patient. Cette nouvelle façon de faire nous amène à nous questionner sur la pertinence d'évaluer non seulement la part de contribution du médecin ou de chacun des professionnels, mais aussi la part de contribution de leur travail commun, d'où l'idée de développer cette notion d'inspection commune ou conjointe avec plusieurs ordres professionnels.

De plus, considérant que les communications électroniques et les dossiers médicaux électroniques deviennent de plus en plus une réalité dans le quotidien des médecins, l'an dernier, nous avons produit un guide d'exercice sur la télémédecine.

L'énergie d'une équipe pour repartir... après 170 ans

Le docteur Robert termine son rapport en soulignant que le Collège des médecins du Québec fête cette année son 170^e anniversaire d'existence et remercie tous ses collègues directeurs et tout le personnel du Collège qui font en sorte que le Collège peut réaliser son mandat qui est celui de la protection du public, un mandat confié par l'État et qui est essentiel à la qualité et au maintien de la confiance du public dans la profession.

Reçu pour information.

RAPPORT DES AUDITEURS

Le docteur Bernard présente le rapport du comité des finances et d'audit et souligne que le rapport des auditeurs, la firme Genest, St-Amand, Drapeau, Gibeault, n'a aucune réserve.

Il remercie les membres du comité, le président, le docteur Yves Langlois ainsi que les docteurs Luc Dallaire, Pierre Fiset, Yves Robert, messieurs Jean-Pierre Dubeau, Serge Joly ainsi que Stéphane Vallée, contrôleur à la Direction des services administratifs.

NOMINATION DES AUDITEURS POUR L'ANNÉE 2017-2018

ATTENDU QU'il est nécessaire qu'une firme d'auditeurs externes soit nommée, chaque année, lors de l'assemblée générale annuelle, conformément aux réglementations en vigueur;

ATTENDU la recommandation du Conseil d'administration (CDA-14-06);

Il est proposé par la docteure Francine Mathieu-Millaire, appuyé par le docteur Serge G. Lenis,

AGA-17-03

de nommer la firme Genest, St-Amand, Drapeau, Gibeault, S.E.N.C.R.L., CPA, à titre d'auditeurs du Collège des médecins du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018.

Adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DE LA COTISATION ANNUELLE 2017-2018

Le docteur Bernard présente les documents remis aux membres de l'assemblée concernant la cotisation annuelle 2017-2018.

Éléments à considérer :

- Indexation de plus ou moins 3 % par année des frais fixes et variables (salaires, assurances, entretien, etc.);
- Ressources médicales (inspections et enquêtes) :
 - Hausse des plaintes;
 - Hausse des demandes d'information;
 - Augmentation de la publication de guides de pratique et d'exercice;
 - Augmentation des mandats spéciaux confiés par le ministère de la Santé et des Services sociaux tels que la procréation médicalement assistée et l'aide médicale à mourir.
- Développement d'outils web (messagerie sécurisée, élections électroniques);
- Rehaussement du parc informatique.

Montant de la cotisation pour l'exercice 2017-2018 :

- Membres actifs : 1 520 \$
- Membres inactifs : 100 \$

Comparaison canadienne des cotisations annuelles 2017-2018 :

Québec	1 520 \$
Ontario	1 625 \$
Colombie-Britannique	1 675 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	1 750 \$
Nouvelle-Écosse	1 750 \$
Manitoba	1 780 \$
Saskatchewan	1 880 \$
Île-du-Prince-Édouard	1 900 \$
Alberta	1 960 \$

Conclusion :

- Il est impératif pour le Collège de continuer à assumer l'ensemble de ses devoirs et obligations prévus par la loi ainsi que le respect de sa mission;
- Il est capital pour le Collège de remplir son engagement à représenter la profession médicale;
- Il est primordial pour le Collège d'exercer son leadership pour l'avenir de la profession;
- Il est essentiel pour le Collège d'assumer son devoir et son engagement en tant qu'employeur.

Résolution relative à la fixation de la cotisation annuelle 2017-2018 (CDA-17-06)

ATTENDU QUE l'article 85.1 du *Code des professions* donne au Conseil d'administration le pouvoir de fixer, par résolution, le montant de la cotisation annuelle que doivent payer les membres de l'ordre ou certaines classes d'entre eux établies en fonction des activités professionnelles exercées;

ATTENDU QUE la date avant laquelle cette cotisation doit être versée doit également être fixée par résolution;

ATTENDU QU'une telle résolution adoptée par le Conseil d'administration doit être approuvée par la majorité des membres de l'ordre appelés à se prononcer à ce sujet;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 85.1 du *Code des professions*, une résolution fixant une cotisation annuelle est applicable pour l'année pour laquelle cette cotisation a été fixée et elle demeure applicable, tant qu'elle n'est pas modifiée, et ce, pour chaque année subséquente;

ATTENDU QUE les membres de l'ordre réunis en assemblée générale, le 5 mai 2017, seront appelés à se prononcer sur le sujet après avoir été dûment convoqués à cet effet;

ATTENDU la nécessité pour le Collège de continuer à assumer l'ensemble de ses devoirs et obligations prévus au *Code des professions*, à la *Loi médicale*, de même qu'aux règlements qui en découlent et de maintenir en conséquence le niveau des activités associées à ces devoirs et obligations;

ATTENDU l'importance que le Collège assume un leadership fort dans plusieurs dossiers structurants pour l'avenir de la profession;

ATTENDU la nécessité de couvrir la croissance annuelle des dépenses d'opération;

ATTENDU QUE la cotisation actuelle payée en 2016-2017 par les membres actifs est de 1 420 \$ et que l'augmentation proposée concernant ce groupe de médecins constitue une majoration de 100 \$;

ATTENDU QU'il n'y a pas lieu de majorer la cotisation de la classe des membres inactifs, lesquels paient une cotisation annuelle de 100 \$;

Il est proposé par la docteure Camille Boileau, appuyé par le docteur Jean-Pierre Boucher,

AGA-17-04

- 1) d'augmenter le montant de la cotisation annuelle applicable pour la classe des membres actifs;**
- 2) d'appliquer cette augmentation pour l'année 2017-2018 débutant le 1^{er} juillet 2017, date à laquelle le montant de la cotisation annuelle de chaque membre doit être versé;**
- 3) d'approuver les montants de cotisations fixés pour l'année 2017-2018, à savoir :**
 - **Membre actif : 1 520 \$**
 - **Membre inactif : 100 \$**

Adopté à la majorité (87 votes pour et 9 votes contre).

QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Les sujets suivants ont été portés à l'attention du Collège lors de la période de questions :

1. Précisions demandées sur les états financiers au 31 mars 2017 (3 questions) :
 - Ventilation de la valeur de l'immeuble situé au 2170 boulevard René-Lévesque Ouest;
 - Réflexion ayant mené à la décision de louer de nouveaux espaces pour le siège social;
 - Rendement des placements.
2. Modification des classes de cotisation (3 questions) :
 - Suggestion de déterminer un montant de cotisation différent pour les médecins de famille et les médecins spécialistes;
 - Déception exprimée par deux médecins concernant l'abolition du droit de prescrire pour les médecins retraités.
3. Modifications apportées par les projets de loi n^{os} 10, 20 et 130 (3 questions) :
 - Quel rôle le Collège pourra jouer pour protéger davantage le public compte tenu des nouvelles règles exigées par le gouvernement touchant, entre autres, l'autonomie professionnelle des médecins;
 - Question touchant la légitimité légale des conseils des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et l'évaluation de la qualité de l'acte dans les CISSS et les CIUSSS regroupant plusieurs sites.
4. Suggestion afin que le Collège rappelle au public l'excellence de la pratique médicale (1 question);
5. Soins médico-esthétiques (2 questions) :
 - Quelles actions prendra le Collège contre la publicité faite par des non-professionnels qui utilisent le terme « médico »;
 - Question concernant l'obligation d'obtenir un permis du ministère de la Santé et des Services sociaux pour les médecins pratiquant la chirurgie esthétique.
6. Visites d'inspection professionnelle interordres (2 questions) :
 - Prise en charge à l'urgence retardée par des infirmières trop prises par la tenue des dossiers;
 - Privilèges accordés, entre autres, aux pharmaciens de prescrire et de diagnostiquer certaines conditions mineures.
7. Tenue des dossiers médicaux (2 questions) :
 - Rapports de consultation souvent difficile à déchiffrer;
 - Incursion de certaines compagnies pharmaceutiques, par des icônes suggérant certains médicaments, dans les dossiers médicaux électroniques.
8. Prise en charge à l'urgence : utilisation du stéthoscope perdue au profit de l'échographie (1 question);
9. Le surdiagnostic et l'utilisation inappropriée des médicaments (1 question).

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le docteur Bernard remercie les membres pour leur participation à cette assemblée générale.

Il est résolu, à l'unanimité des voix exprimées,

AGA-17-05

de lever l'assemblée générale annuelle à 15 h 30.

Charles Bernard, M.D.
Président

Yves Robert, M.D.
Secrétaire